

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 FÉVRIER 2013

L'an deux mil treize, le Vendredi 15 Février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pierre AUBINAIS.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Pierre AUBINAIS, Annabel FRERET, Bouamra HADJ-DAHMANE (19h05) Patricia HARNIST (19h23) Sophie HILLAIRE, Thierry JIMONET, Simone MOREL, Didier PIEDNOËL, Pierre THIRIET, Murielle TOURNÉ.

**Absents excusés** : Laurent CIRETTE, Annick FABRE, Olivier FERQUIN, Claudine PENEL

**Pouvoir de** : Laurent CIRETTE à Pierre AUBINAIS, François FILLÂTRE à Didier PIEDNOËL.

**Secrétaire de séance** : Sophie HILLAIRE.

**Ordre du Jour** :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2012
- 2) Communauté d'Agglomération Seine Eure :
  - Désignation d'un membre pour la Commission d'Évaluation des Charges Transférées.
- 3) École : Fermeture d'une classe et réforme des rythmes scolaires
- 4) Syndicat Intercommunal d'Électricité et du Gaz de l'Eure :
  - Maintenance éclairage public, actualisation des conditions d'exercice de la compétence
  - Opération 2013 : Renforcement Rue des Masures
- 5) Budget :
  - Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget
  - Opération réhabilitation mairie – école
- 6) Demande de modification de la Rue du Comté de Nice
- 7) Recherche de personnes pour la sortie des écoles
- 8) Informations et questions diverses – compte-rendu des commissions

### 1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2012

Les élus n'ayant aucune observation à formuler, le compte rendu du Conseil Municipal du 28 septembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

### 2 – Communauté d'Agglomération Seine Eure : Désignation d'un membre pour la Commission d'Évaluation des charges transférées.

La Commission d'Évaluation des Charges Transférées (C.L.E.C.T.) a pour mission de procéder à l'évaluation du montant de la totalité de la charge financière transférée à l'EPCI. Cette charge correspond aux compétences dévolues à l'EPCI.

L'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts dispose que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose de d'au moins un représentant. La commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'empêchement, il est remplacé par le vice-président.

Un représentant de la commune doit être nommé. M. PIEDNOEL est candidat.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **NOMME M. PIEDNOEL Didier** en tant que Représentant de la Commune de POSES à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées. (C.L.E.C.T.).

### 3 – École

#### 3A) RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - REPORT

Dans le cadre de la refondation de l'école, les élus locaux sont appelés à se prononcer avant le 31 Mars sur le choix de 4 jours et demi d'enseignement pour la rentrée 2013 ou 2014.

Cette réforme importante aura un impact sur les horaires de l'école, les emplois du temps et implique de revoir l'organisation actuelle des activités périscolaires sur la semaine.

Les délais de mise en place sont courts et cette réforme nécessite une réflexion importante pour étudier le coût supplémentaire qui sera à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2014 pour l'école Jules Ferry.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **REPORTE l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, DIT qu'une commission communale sera créée pour étudier la réforme et l'adapter.**

### **3B) FERMETURE DE CLASSE – VOTE D'UNE MOTION**

Le 30 Janvier 2013, la mairie est informée par un courrier de Monsieur le directeur académique, de la fermeture d'une classe à l'école Jules Ferry dès la rentrée 2013 en raison d'une prévision d'effectif jugée trop faible.

Cette décision met en péril la vie de la commune car l'école, en milieu rural, constitue le poumon d'un village comme le nôtre ;

Monsieur le Maire propose de voter une motion pour demander le maintien de la cinquième classe.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **DÉCIDE de rédiger une motion pour demander le maintien de la cinquième classe.**

### **MOTION CONTRE LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE JULES FERRY DE POSES**

Le 30 Janvier 2013, la mairie est informée par un courrier de Monsieur le directeur académique, de la fermeture d'une classe à l'école Jules Ferry dès la rentrée 2013 en raison d'une prévision d'effectif jugée trop faible.

Cette décision met en péril la vie de la commune car l'école, en milieu rural, constitue le poumon d'un village comme le nôtre ;

Monsieur le Maire propose de voter une motion qui sera adressé à l'Inspection Académique.

Le conseil municipal de Poses, réuni en assemblée ordinaire le 14 Février dernier, en soutien à l'équipe éducative et aux parents d'élèves, exprime son désaccord face au projet de fermeture d'une classe à POSES.

Seules des considérations quantitatives entrent dans la décision, et ne nous sont pas favorables.

Or l'école est le poumon du village, nous y avons consacré, toute notre attention avec des moyens accrus d'année en année (informatisation, réalisation d'un mini stadium, changement de fenêtres, mises en place de volets, demain l'isolation de trois classes).

Nous avons créé et développé un environnement, avec l'accueil en centre de loisirs, rendant notre école attractive notamment pour les familles où les deux parents travaillent.

La fermeture d'une classe et le changement des conditions d'enseignement peuvent entraîner à terme la déstabilisation de l'équipe en place par des demandes de mutation.

Toutes les classes seraient à double, voire triple niveau, mettant fortement en péril le fragile environnement éducatif mis en place par la direction, les enseignants et le personnel ATSEM ; Un enfant autiste, assisté d'une AVS, est accueilli depuis 3 ans.

L'école Jules Ferry accueille les enfants de Tournedos sur Seine depuis 1982.

La commune a toujours été attentive à apporter un service public scolaire et périscolaire de qualité et qui répondent aux attentes des familles.

Aussi nous demandons le maintien de la cinquième classe à l'École Jules Ferry de POSES pour la rentrée 2013.

## **4 – Syndicat Intercommunal d'Électricité é et du Gaz de l'Eure**

### **4A) Maintenance éclairage public – actualisation des conditions d'exercice de la compétence**

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 Novembre 2008, portant transfert de la compétence optionnelle maintenance de l'Éclairage Public au SIEGE 27.

Vu la délibération du Comité Syndical du SIEGE 27 du 24 novembre 2012 portant actualisation du guide des conditions d'exercice de la compétence maintenance de l'éclairage public 27,

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 FÉVRIER 2013

Après avoir pris connaissance des dispositions du guide des conditions d'exercice de la compétence Maintenance de l'Éclairage Public du SIEGE 27 adoptées par délibération du Comité Syndical susvisée, et considérant que les principales actualisations portent sur :

- L'ajout du forfait réduit pour l'entretien des luminaires à LED, délibéré au Comité Syndical du 26 Novembre 2011,
- La gestion par le SIEGE des DT et DICT depuis l'entrée en vigueur du décret « anti-endommagement » du 5 octobre 2011,
- La gestion des dommages causés aux ouvrages par des actes de vandalisme, accidents ou phénomènes naturels. Désormais, le SIEGE, en l'absence de tiers identifiés, prendra à sa charge les travaux requis pour la remise en état, avec une contribution de la commune à hauteur de 60% du montant HT des travaux au lieu de 100% dans la version primitive.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ledit guide et de prendre acte des modifications précitées. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le guide des conditions d'exercice de la compétence maintenance de l'éclairage public du SIEGE 27, **PREND ACTE** des modifications précitées.

### **4B) Maintenance éclairage public – actualisation des conditions d'exercice de la compétence**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à 6 688.96€ en section d'investissement, étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ledit guide et de prendre acte des modifications précitées. Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice, au compte 20415 pour les dépenses d'investissement.

## **5 – Budget**

### **5A) Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Préalablement au vote du budget primitif 2013, la commune ne peut engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2012.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement au 1er trimestre 2013, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2012. À savoir :

- **chapitre 20 : 1 700 €**
- **chapitre 21 : 48 700 €**

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2013 dans la limite des crédits ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2013.

### **5B) Opération réhabilitation Mairie - École**

Monsieur le Maire rappelle que l'opération représente un total de 70 019.23€ avec un montant de subvention de 29 273,00€.

<b>Entreprises choisies</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Facture chaudière (déjà payée en 2012)	16 122,00 €	19 281,91 €
Isolation (2AàZ Blivet)	33 970,01 €	40 628,13 €
Couverture (Entreprise Leroux Pingué)	5 226,45 €	6 250,83 €
Éclairage (Entreprise HEBRARD)	3 226,05 €	3 858,36 €
	<b>58 544,51 €</b>	<b>70 019,23 €</b>

Les travaux commenceront prochainement et dans les classes pendant les deux semaines de vacances scolaires.

### 6 – Modification de la Rue du Comté de Nice

Monsieur le Maire explique au conseil que M. BERTHEUX demande à nouveau de modifier le tracé de la rue du Comté de Nice. Sa demande est motivée par la future acquisition de la propriété se trouvant derrière chez lui. Le projet consiste à recoller la parcelle 371 à la sienne pour faire une unité foncière.

Pour que ce soit réalisable, le tracé de la rue doit être modifié.

S'agissant d'une ruelle communale, il convient de prévoir une enquête publique de 15 jours pour permettre la modification de l'emprise de la rue. Les frais notariés qui suivront sont à la charge du demandeur.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ACCEPTE** le principe de modification du tracé de la rue du Comté de Nice, **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et signer tous actes pour entériner cette modification, **DIT QUE** les frais notariés sont à la charge du demandeur, **DÉCIDE** de prévoir une enquête publique d'une durée de 15 jours et de nommer un commissaire enquêteur.

### 7 – Recherche de personnes pour la sortie des écoles

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la sécurité à la sortie de l'école est assurée par les agents communaux. Cette mission pose des difficultés dans leur emploi du temps, les obligeant à quitter leur poste deux fois par jour pour se rendre à l'école. Il est proposé de trouver des candidats retraités ou sans emploi pour accomplir cette tâche.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer le recrutement, DIT QUE cette charge sera prévue au budget primitif.**

### 8 – Informations et questions diverses

#### - Recherche d'un nom plus accrocheur pour la Base de Léry Poses

La Base recherche un nom « commercial » qui permette aux gens habitants hors de la région de localiser plus facilement la Base, de lui donner une identité plus forte.

Une étude a donc été réalisée par des professionnels. Plusieurs propositions ci-dessous :

- **LéEAU**Parc (ou **LéÔ**Parc, ou **LéEAU**Park ou **LéÔ**Park) : pour évoquer le Parc nautique, l'Eau, mais aussi les léopards qui sont présents sur le blason de la Normandie, logo et accroche déclinable en anglais)
- **MéandréEau**, ou **MéandréÔ**, pour évoquer les méandres de la Seine et l'eau,
- **LeBonPLAN**, accroche très commerciale attachée au site Le Bon Coin, PLAN se déclinant comme Parc de Loisirs et d'Activités Normandes.



Les élus estiment que le siège social étant à POSES, le nom actuel doit être maintenu et l'identité ne doit pas être retirée.

Pour information 2,5 à 3,5 millions d'euros de travaux seront entrepris sur la Base de loisirs, en terme de voiries, de toilettes et de péages, travaux en partie liés à l'installation de la serre Biotropica (les voiries devaient de toutes manières être refaites, sur la base d'un nouveau plan de circulation, distinguant la circulation douce de la circulation des véhicules à moteur)

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 FÉVRIER 2013

Les élus demandent que le Président de la Base soit interrogé sur les engagements pris pour l'accès au restaurant de la serre. En effet, il était prévu d'ouvrir le restaurant aux visiteurs de la serre uniquement, pour ne pas faire concurrence aux commerces locaux.

### - Commission Agenda 21

Sophie HILLAIRE informe le conseil de la création d'entreprises « Potagers ». Ces entreprises cherchent des terrains dans les communes, pour en faire des potagers et les louer ensuite aux particuliers.

Du 1<sup>er</sup> au 7 Avril c'est la Semaine Nationale du Développement Durable.

### - Dates à retenir

14/02/2013	15h00	Assemblée Générale	Les anciens travailleurs	Nivernais
15/02/2013	19h00	conseil municipal		mairie
15/02/2013	14h00	Carnaval des enfants "LE GRAND FROID"	École	École
16/02/2013		Crêpes	Les anciens travailleurs	Nivernais
23/02/2013	17h00	Batellerie Assemblée générale		Nivernais
14/03/2013	09h00	Concours Koala&Kangourou pour les classes du CP au CM2	École	École
16/03/2013		Batellerie Conférence	Ass. La Batellerie	M Niquet
24/03/2013		Loto des Anciens	Les anciens travailleurs	M Niquet
29/03/2013	19h00	conseil municipal (vote du budget)		mairie
06/04/2013	09h-12h	Opération Berges saines	Place de la République	Bord de Seine
15/04/2013		Ramassage des encombrants	CASE	
21/04/2013		Buffet campagnard des Anciens	Les anciens travailleurs	Marcel Niquet
03/05/2013	19h00	conseil municipal		mairie
04/05/2013		Foire à tout	comité des fêtes	place de la République
05/05/2013		Foire à tout	comité des fêtes	place de la République
08/05/2013	11h45	Cérémonie	mairie	cimetière
17/05/2013		Réunion publique	mairie	Marcel Niquet
25/05/2013		Fête des Mères	Les anciens travailleurs	Marcel Niquet
02/06/2013		Fête de la peinture		Bord de Seine
08/06/2013	18h30	Messe		Eglise
22/06/2013		Foire à tout, pétanque, Bal et feu de St Jean	comité des fêtes	derrière l'école
<b>24/06/2013</b>		<b>Départ classe de mer pour la semaine "Angoulins sur Mer" du CP au CE2</b>	<b>École</b>	<b>École</b>
28/06/2013	19h00	conseil municipal		mairie
13/07/2013		Défilé nautique, bal, fête nationale	comité des fêtes mairie	place de la République
13/07/2013	18h30	Messe		Eglise
14/07/2013		Feu d'artifice, bal, fête nationale Cérémonie	comité des fêtes mairie	place de la République
07/09/2013		Foire à tout (concours de pêche???)	comité des fêtes	place de la République
21/09/2013		Pétanque	comité des fêtes	derrière l'école
22/09/2013		Vente	Les anciens travailleurs	Nivernais
27/09/2013	19h00	conseil municipal		mairie
06/10/2013	12h00	Repas à thème (à préciser)	Les anciens travailleurs	
09/10/2013		Ramassage des encombrants	CASE	
20/10/2013		Batellerie (à préciser)	Ass. La Batellerie	Marcel Niquet
20/10/2013		Marathon Seine Eure		
25/10/2013	19h00	conseil municipal		mairie
11/11/2013		Cérémonie	mairie	cimetière
16/11/2013		Concours de dominos	comité des fêtes	Nivernais
22/11/2013	13h30	Spectacle "Age Tendre"	Les Anciens travailleurs	Zénith de Rouen
29/11/2013	19h00	conseil municipal		mairie
05/12/2013		Cérémonie	mairie	cimetière
20/12/2013	19h00	conseil municipal		mairie

À 20 heures 20, constatant que l'ordre du jour du jour est épuisé, la séance est levée,

**Le Maire, Pierre AUBINAIS**